

Concours section : Infirmier Concours Unique
Epreuve matière : Question sur profession Inf...
N° Anonymat : L251A111002113 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : d'Admissibilité concours unique Session : 1
d'Infirmier

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Question N°3:

Au 31 Décembre 2024, les vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 sont au nombre de onze:

- Diphthérie
 - Tétanos
 - Polio
 - Coqueluche
 - Méningocoque de type C
 - Rougeole
 - Oreillons
 - Rubéole
 - Hépatite B
 - HivB Haemophilus Influenzae de type B
 - Pneumocoques.
- (Groupings in original: D.T.P. for Diphthérie, Tétanos, Polio; R.O.R for Rougeole, Oreillons, Rubéole)*

Les vaccinations sont vérifiées lors du dépistage de la douzième année.

Question N°1.

Je prends en soins Alice qui croit une grossesse suite à un rapport sexuel non protégé au cours de l'adolescence, période de transition entre la période de l'enfance et de l'âge adulte, les jeunes vivent leurs premières expériences telles celles de l'amour et de la sexualité. Il est donc crucial en tant qu'Infirmière de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur de les accompagner et de les informer des différents moyens de contraceptions, de prévention et dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (I.S.T) et des conduites à tenir en cas de suspicion de grossesse: contraception d'urgence voir Interruption Volontaire de grossesse (I.V.G).

Au regard de la situation d'Alice 16 ans qui croit d'être enceinte car elle a eu un rapport sexuel non protégé hier - après-midi; je reçois cette élève dans mon bureau pour un entretien infirmier, conformément au Bulletin Officiel (Bo) 2015_119 du 10 Novembre 2015 - des missions de l'Infirmier de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur.

A court terme, j'installe Alice dans mon bureau assise face à moi pour instaurer une relation duelle et de confiance.

- J'informe Alice que je suis soumise au secret professionnel et que tout ce qu'elle me confiera ne sera en aucun cas répété sauf si elle est en situation de danger. A ce moment là je...

l'informerai que j'agirai pour la protéger. Conformément aux articles 4312-4 et 4312-5 du Code de santé Publique.

- Je reformule la situation à laquelle est confrontée Alice

- Je m'assure que la relation soit consentie.

- Je lui demande si elle prend une contraception en continu.

La contraception est un moyen de protection externe par les préservatifs ou interne grâce aux pilules : comprimés agissant sur les hormones féminines pour éviter le développement de grossesses ..2/12...

Pour la contraception interne il y a également le stérilet hormonal ou non : dispositif médical permettant d'éviter l'implantation d'un œuf.

Ainsi, je m'assure que Alice dispose d'une contraception interne de type pilule ou non. Je lui demande la date de ses dernières règles

Si Alice dispose d'une pilule orale je m'assure qu'elle prend quotidiennement et à la même heure le comprimé selon la plaquette. Sinon je lui fais une éducation thérapeutique. Selon l'énoncé ce n'est pas le cas

Je demande également si elle est suivi par un gynécologue ou une sage-femme. Je lui demande si elle veut en parler à quelqu'un, copain ou parents

Je lui demande si elle s'est fait récemment dépistée contre les I. S. T. elle en est pas obligée.

Je lui demande si elle a déjà pris la contraception d'urgence, si elle a déjà eu une hémorragie : contre-indication.

Je veille qu'elle ne soit pas allergique aux principes actifs de la contraception d'urgence en lui demandant et en regardant sur la fiche personnelle des élèves - dossier de soins.

Je lui demande si c'est la première fois qu'un rapport non protégé ou si c'est un accident.

2- Ainsi, Alice ne prend pas de contraception orale et ne dispose pas de stérilet. Au vu du rapport sexuel non protégé hier - après-midi et qu'elle ne désire pas avoir d'enfant et d'être enceinte, Alice est éligible à la contraception d'urgence.

La contraception d'urgence est un comprimé permettant d'éviter le développement de l'œuf au sein de la cavité utérine. Ce comprimé et à prendre dans les trois jours suivant le rapport sexuel à risque.

Selon le BO 2015-119 du 10 Novembre 2015 et le Bulletin Officiel hors série du 6 Janvier 2000 de l'Organisation des soins et des urgences, je peux administrer à l'élève la contraception d'urgence - Conformément au Protocole d'administration de la Contraception d'urgence, j'informe Alice qu'elle peut bénéficier de la contraception d'urgence.

- Je lui explique qu'il s'agit d'un comprimé à prendre dans les trois jours après le rapport sexuel non protégé. Elle est dans les délais car ce dernier a eu lieu hier après-midi.

Avant de lui administrer je lui cite et explique les effets indésirables de la contraception d'urgence : saignements utérins abondants, nausées, vomissements, douleur abdominale

Je veille à l'absence des contre-indications : hémorragie et allergie

aux expédients.

Je lui précise la suite de la procédure: prendre le comprimé devant moi. Veiller à l'absence de vomissements dans les deux heures si non qu'elle revienne me voir car risque de non absorption du comprimé. Pendant 15 jours, jusqu'au retour de ses règles je lui conseille d'éviter les rapports sexuels si non qu'elle se protège par des préservatifs elle et son copain: je précise que j'en ai à l'infirmerie et qu'ils peuvent en trouver gratuitement en pharmacie.

Je lui indique que nous nous reverrons dans 15 J pour surveiller le retour des règles ou à défaut réaliser un test de grossesse.

Enfin, je lui précise que la contraception d'urgence est un dispositif d'urgence et qu'elle ne se substitue pas à la contraception. A ce sujet il est crucial qu'elle soit suivi par le planning familial elle doit prendre rendez-vous le plus rapidement.

Sur le plan psychologique, avoir recours à la contraception d'urgence peut perturber l'élève. Je lui conseille d'en parler à son copain, ou à ses parents si elle le souhaite.

Une fois qu'elle a compris la procédure et qu'elle est consentante je lui administre la contraception d'urgence Morlevo qu'Alice prend devant moi. En cas d'effets secondaires ou de douleur qu'elle vienne me voir et je planifie notre prochain suivi dans 15 J.

J'insiste sur le fait qu'elle se rende au planning familial pour la contraception au long court et le dépistage des IST.

Je trace l'entretien, la date et l'heure de prise de la contraception d'urgence Morlevo dans le Logiciel Infirmier de l'Education Nationale (LIEN). L'élève peut reporter au cours

dans mon bureau

3) À Poyen Terme, je revais Alice pour m'assurer de l'absence d'effets secondaires au quel cas je pourrais lui administrer un antidouleur de type Parocétamol si elle ne présente pas d'insuffisance hépatique et qu'elle en a pas pris 3h00 avant sans dépasser 3g/j un antisposmodique si absence d'allergie aux expédients.

Je mène un entretien pour m'assurer du retour de ses règles si non je réalise un test de grossesse. S'il s'ouvre positif je l'orienterai au planning familial.

Je lui demande si elle a pu se rendre au planning familial pour instaurer une contraception de type pilule 4. 1 R.

Epreuve - Matière : d'admissibilité concours unique d'infirmier Session : 1

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Si tel est le cas, je lui ferai une éducation thérapeutique pour veiller à la bonne compréhension du fonctionnement de la pilloquette.
Je fais un point sur les différents modes de contraception et je lui précise qu'en cas d'oubli de la pilule elle doit utiliser les préservatifs.
De plus je lui explique la double fonctionnalité du préservatif:
- prévention de la grossesse en bloquant la progression des spermatozoïdes
- prévention des IST.
- A ce sujet je lui demande si elle s'est fait dépister elle et son copain éventuellement. Je lui demande si elle est vaccinée contre le Papanovavirus HPV.
~~Si non elle peut être vaccinée jusqu'à ses 19 ans en 3 injections de Gardasil.~~
Je peux également recevoir son copain pour lui expliquer l'intérêt du préservatif masculin.
Je demande à l'élève de verbaliser ses émotions au regard de la contraception d'urgence. Si elle culpabilise alors je l'orienterai vers la psychologue scolaire ou la Maison des Adolescents (Mda).
Je la rassure en lui expliquant que c'est courant et que c'est à titre exceptionnel. Je veille à ce qu'elle soit suivie au planning familial ou chez son gynécologue (ou sage-femme).
Je réponds à l'ensemble de ses questions et je me tiens à sa disposition.
L'élève peut repartir en cours.
Je trace mes actions dans LIEN.

À long terme je vais monter et réaliser une action de prévention et d'Education à la Sexualité et à la vie Affective conformément à l'article 312-16 du Code de l'Education où 3 séances sont réalisées par on et par groupe d'âge homogène au sujet de l'Education à la sexualité et à la vie affective.

Ces actions auront lieu dans le cadre du Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement, instance d'observation et de réflexion permettant d'instaurer la politique de l'établissement en matière de l'éducation à la santé, citoyenneté et d'Environnement.

Je vais ainsi proposer une séance sur le thème de l'Education à la sexualité et à la vie affective.

Indicateur: nombre de passage à l'infirmier pour des préservatifs ou des renseignements.

Objectif de la séance: Informer les élèves des risques d'IST et de grossesse.

- Présenter les différents moyens de contraception
- Connaître les personnes ressources en

cas de questionnements ou de risque de grossesses: infirmier de l'établissement et planning familial.

- Maîtriser le consentement sexuel

La séance peut être co-animer avec une sage-femme du planning familial ou une conseillère conjugale.

Méthode: réaliser un brain-storming avec leurs connaissances

- présenter les schémas des appareils reproducteurs féminins et masculins
- leur présenter les préservatifs en leur expliquant comment les utiliser ainsi que la pilule.

Evolution: Réaliser un questionnaire anonyme reprenant les notions clés: quoi utiliser pour se protéger des IST ou des grossesses? Vers qui m'informer? Par exemples,

4) Les deux codes juridiques encadrant le secret professionnel dans l'exercice de la fonction d'infirmier de l'éducation nationale sont : l'article R.4312-4 et R.4312-5 du Code de santé Publique ; où tout ce qui est entendu, vu, lu, compris ou déduit par le professionnel de santé ne peut être divulgué car, il est soumis au secret professionnel. Ce dernier s'applique aux étudiants en soins infirmiers.

5) Titre: Schéma représentant l'appareil reproducteur féminin en coupe sagittale

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| 1) Trompe de Fallope | 11) Ovaire |
| 2) Floustaque de la trompe | 12) Cul de sac de Douglas |
| 3) Vessie | 13) Cavité Uterine - uterus |
| 6) uretre | 14) |
| 5) Sphincter de la vessie | 15) Col de l'Uterus |
| 7) Clitoris | 16) Ampoule rectale |
| 8) Plancher Pelvien | 17) Vagin |
| 9) Petites lèvres | 18) Anus |
| 10) Grandes lèvres | 19) |
| 4) Péritonée | |

6) Titre: Schéma représentant l'appareil reproducteur masculin en coupe sagittale

- | | |
|--------------------|--|
| 1) Vessie | 8) Cul de sac de Douglas |
| 2) Péritonée | 9) Ampoule rectale |
| 3) Pénis | 10) Glande produisant le liquide séminal |
| 4) Corps Caverneux | 11) Conduit offérent à l'uretre |
| 5) gland | 12) Prostatae |
| 6) | 13) |
| 7) uretre | 14) Anus |
| | 15) uretre |
| | 16) |
| | 17) testicule |
| | 18) Bourse |

Question 2:

1) L'adolescence est période de transition entre l'enfance et l'adolescence caractérisée par des transformations physiques et psychologiques majeure, que le jeune ne maîtrise pas.

C'est également la période des premières expériences en amour et en déception amoureuse.

La santé mentale peut être altérée. Effectivement la santé mentale est définie selon l'OMS comme un état de bien être permettant au sujet de faire face aux épreuves de la vie. Etant dans l'adolescence les émotions sont décomplexées et il est complexe pour les adolescents de réagir tel un adulte. Il est donc nécessaire de les accompagner par exemple en cas de rupture amoureuse pour éviter une dégradation de leur santé mentale pouvant les conduire jusqu'aux idées noires: pensées extrêmement négatives, remémorations

- scarifications: acte auto-agressif et d'automutilation caractérisé par une altération volontaire de l'état cutané et des muqueuses, généralement localisé aux poignets le sujet peut s'entailler les veines.

- tentative de suicide

En tant qu'infirmière de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur il est nécessaire de reconnaître les signes du mal être: état ressenti du sujet extrêmement mal psychiquement.

Les signes sont:

- pleurs, tristesses
- repli sur soi: ne participe pas aux activités, se coupe de ses amis UVSS et extré. scolaire
- attitude prostrée
- regard vide, figé
- idées noires et scarifications
- idéation suicidaire
- Somatisation: céphalées, douleurs abdominales nécessitant plusieurs passages à l'infirmière.
- troubles alimentaires: saut de repas, mange seul
- troubles du sommeil: cauchemars, difficultés à l'endormissement réveils nocturnes
- élève peu locasse, trouble de l'attention et de la concentration

Epreuve - Matière : Admissibilité Infirmière scolaire Session : 1

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Le mal être peut avoir un retentissement sur la scolarité de l'élève tel une chute de notes, un absentéisme important. Un risque de décrochage scolaire est à prendre en considération et si tel est le cas il faudra en ouvrir le Groupe de Prévention de Décrochage Scolaire.

2) Les conséquences du mal être sont importantes. Le mal être pouvant conduire l'élève à la tentative de suicide il est majeur que l'infirmière de l'Éducation Nationale évalue le risque suicidaire. Conformément au BO 2015-119 du 10 Novembre 2015, l'infirmière reçoit dans son bureau l'élève pour apprécier le risque suicidaire à partir de l'échelle : Risque Urgence Dangerosité (RUD).

Cette échelle permet d'évaluer un risque suicidaire dans les 48h. L'échelle prend en compte :

- Risque : à partir de l'idéation suicidaire.
 - des antécédents individuels et familiaux de tentative de suicide ou de suicide
 - de l'environnement familial, social de l'élève
 - l'état de santé actuel : facteur favorisants, idées noires
- Urgence : à partir de la présence de scénarios
- Dangerosité : à partir de l'absence d'alternative au suicide, de la

présence de moyens létaux.

Pour chacun des trois items (Risque, Urgence et Dangereusité) l'infirmier détermine si le risque est :

- Faible : absence de scénario

- Moyen : scénario évoqué mais pas planifié

- Grave : scénario écrit, planifié, moyen de soins à disposition et absence d'alternative au suicide car il est la seule réponse pour remédier au mal être.

En cas de risque grave, le passage à l'acte est imminent et un appel au SAMU, n°15 est nécessaire, conformément au BO des soins et des Urgences du 6/01/2000.

3) A court terme, j'ai pris en considération les diras de copain de Tom, je lui ai précisé que j'étais soumise au secret professionnel et que j'allais prendre en soins Tom sans révéler l'identité de copain obteneur.

Après avoir été chercher Tom dans sa chambre au vu du risque de passage à l'acte, j'évalue le risque suicidaire de TOM à partir du RUP et ce dans un climat de confiance propice à l'écoute et à la verbalisation de ses émotions dans le secret professionnel. Le risque suicidaire lié à la rupture amoureuse n'est pas avéré.

Ainsi : j'incite Tom à verbaliser ses émotions : tristesse, pleurs.

- Je recherche s'il présente des troubles du sommeil de type cauchemars, réveils nocturne et trouble de l'endormissement.

Je cherche également s'il présente des troubles de l'appétit, des céphalées et des douleurs abdominales.

- J'explore le facteur déclenchant : la rupture amoureuse depuis quand il connaît son amoureuse, comment il se sont rencontrés et le contexte de la rupture.

Je veille à ce qu'il n'y ait pas d'autres facteurs favorisant le mal-être de Tom :

- Situation de harcèlement scolaire à partir du questionnement sur ses relations avec ses camarades de classes, absence de copes, rumeurs brimades
Dans quel cas je préviendrais ses parents pour en informer le chef d'établissement et mettre en œuvre le programme de lutte contre le harcèlement. Phrase.

- Situation de violence intra-familiale : violence physique, verbales ou sexuelle envers Tom. Dans ce cas, je réaliserai un signalement au procureur pour élève en danger.

- Situation de non prise en compte de trouble de l'apprentissage ou de santé impactant la scolarité de l'élève. Je contacterai l'équipe enseignante et ses parents pour mettre en œuvre respectivement un dispositif d'inclusion de type : Programme Pédagogique de Réussite Educative ou Plan d'Accompagnement Personnalisé si trouble des apprentissages ou voir un Projet Personnalisé de Scolarisation en cas de handicap.

- Projet d'Accueil Individualisé si présence d'un trouble de santé chronique ou évoluant au long cours.

- Situation d'addiction au tabac, à la cocaïne et au cannabis.

- Situation de décrochage scolaire. Je regarde sur Pronote l'absence de chute des notes et d'absences à répétitions.

Je veille à l'absence de récurrence de mal-être dès qu'il vient à l'école. Dans ce cas j'informe le GPDS.

À ce jour et en l'absence des ces autres facteurs favorisant le mal-être de Tom, je lui explique que la situation est grave et qu'il est nécessaire de contacter ses parents pour les informer et les orienter vers un psychologue clinicien, le Centre Médico-Psychologique (CMP) ou la Maison des Adolescents. Tom attend ses parents, qui viennent le chercher.

Je trace ma prise en charge dans Cien.

À Progen terme je revais Tom pour verbaliser ses émotions et évaluer le risque suicidaire

Je l'oriente vers le psychologue scolaire,

Je trace dans LIEN

À long terme: je continue à suivre Tom en collaboration avec la psychologue scolaire et les structures de soins qui suivent Tom.

4) Dans le cadre de santé mentale et de CESCE je monte des actions de préventions, dont l'objectif consiste à sensibiliser à la santé mentale et aux risques qu'un trouble de cette dernière peut engendrer.

Ces actions peuvent avoir lieu avec la psychologue et les partenaires agréés tel la maison des adolescents

Des actions de préventions sur les facteurs favorisants auront lieu tel sur la prévention du harcèlement scolaire lors de la journée de lutte le premier jeudi du mois de novembre

- les addictions au tabac, drogues, cannabis et cocaïnes

Ainsi les actions agiront sur les compétences psychosociales des élèves afin qu'ils soient acteurs de leur santé et de leur choix pour celle-ci